



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/838/Add.1
28 février 1995

ORIGINAL : FRANÇAIS

Quarante-neuvième session
Point 112 de l'ordre du jour

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Additif

Lettre datée du 28 février 1995, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à ma lettre du 26 janvier 1995 (A/49/838), j'ai l'honneur de vous informer que la Grenade, le Sénégal et Vanuatu ont effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
